

MORIN (Édouard).

Angers 1867.

Vendredi 1^{er} juin, à 10 heures, ont eu lieu, en l'église de la Madeleine, à Angers, les obsèques de notre camarade Édouard MORIN (Ang. 1867), décédé le 29 mai dernier.

On remarquait dans l'assistance un grand nombre de nos Camarades.

Après la cérémonie religieuse, le cercueil a été conduit au cimetière de l'Est, où a eu lieu l'inhumation. Devant la tombe, nos camarades MAL-TERRE (Ang. 1886), au nom de l'Association des Anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers, et BLACHÈRE (Ang. 1878), au nom de la Chambre syndicale des entrepreneurs du bâtiment d'Angers (dont Édouard MORIN était président d'honneur), ont pris successivement la parole, et retracé, en termes émus, la carrière du défunt.

Nous empruntons à ces discours les quelques notes biographiques ci-après :

Entré à l'École nationale d'Arts et Métiers d'Angers en 1867, Édouard MORIN en sortait, après de bonnes études, trois ans plus tard; il compléta sa documentation par un stage de plusieurs mois au cabinet d'un architecte de la région et entra, en 1872, dans la maison créée par son père, entrepreneur de menuiserie à Angers. Ses aptitudes professionnelles et ses connaissances techniques lui permirent de développer rapidement cette entreprise, qui devint bientôt des plus prospères et dont son père lui confia la direction générale. En 1882, le jeune MORIN créa de vastes ateliers où s'élaborèrent des travaux artistiques importants, dont certains furent très appréciés dans la restauration des châteaux de l'Anjou.

Quant la Chambre syndicale des entrepreneurs fut constituée, les connaissances approfondies en travaux de bâtiment de M. MORIN, son dévouement à la collectivité, attirèrent sur lui l'attention de ses collègues qui le nommèrent secrétaire et, en 1895, président.

Malgré la charge qu'était pour lui son importante industrie, MORIN trouvait encore le temps de s'occuper de notre chère Société. Comme membre de la Commission régionale de Maine-et-Loire, on le voyait à toutes les réunions, animant la discussion de ses avis éclairés, toujours prêt à rendre service, à se déplacer. Son activité inlassable lui permit de collaborer aux questions intéressant l'enseignement technique, et, soit comme membre du Conseil de perfectionnement de l'École d'Angers, soit comme membre du jury d'admission à cette École et du jury d'État, notre Camarade apporta, dans ces délicates fonctions, un dévouement sans bornes, fit preuve de connaissances profondes et d'un haut esprit de justice et d'équité. Il fut récompensé en recevant, des mains mêmes du ministre, les palmes d'officier d'académie, à l'occasion du centenaire de l'École d'Angers, en 1904, pour services rendus à la cause de l'enseignement technique.

